



Thématique /Coût supporté par les salariés pour télétravailler

Question : « *Les économies réalisées sur les consommations en électricité, photocopies, et autres peuvent-elles être redistribuées aux salariés, comme un report d'une partie des charges qu'ils supportent désormais, depuis plus d'une année, à leur domicile et en télétravail ?* »

Suite à la déclaration de la Ministre du Travail, Elisabeth Borne « le télétravail ne doit pas générer des coûts supplémentaires liés au télétravail », d'une part, et d'autre part des économies réalisées par FTV sur la consommation en électricité et en copies refacturées, nous avons demandé que ces bonis budgétaires soient répartis entre les télétravailleurs très insatisfaits au vu de l'augmentation des factures d'électricité. Même s'il nous a été répondu que les locaux continuent à être chauffés et les copieurs à

être loués, nous avons répondu que les ordinateurs ne sont plus connectés et les copieurs sont en fait facturés à la copie. D'où économie au constat « de bon sens ».

Ce point est représenté à la nouvelle instance, car la question est brûlante pour de nombreux salariés car nous parlons du télétravail imposé et non volontaire.

→ La position de la direction n'a pas évolué sur le point de vue télétravail, si les gains ont été effectués, le résultat est favorable, ce qui est le cas et il y aura un intéressement cette année du fait de ces économies.

La direction dit qu'il n'y a pas de boni sur les économies de l'entreprise sur les sujets abordés par l'instance. Nous restons dubitatives sur ce sujet.

Thématique /Communication des évolutions des salariés

Question : « *Si un Directeur.trice est nommé.e, une communication spécifique est faite à l'ensemble des salariés. Pourquoi n'en est-il rien des autres salariés ? En région, la communication en ce sens en donne l'exemple.* »

Les représentantes de proximité présente de nouveau cette question, comme convenu.

→ La question a été transmise à la directrice des ressources humaines qui l'a transmise au service du développement RH, le sujet va être étudié en lien avec la communication interne.

Questions diverses

Passeport télétravail : pourrait-on en avoir une présentation ? Est-ce que ce sera obligatoire ?

→ Pas d'information disponible et connue à ce moment.

La plateforme mobilité s'arrête, que vont devenir les données qui y figurent ?

Vont-elles être utilisées pour le prochain projet ?**

→ Un message a été envoyé à tous les utilisateurs, il n'y aura pas de reprise de données sur la future plateforme. La direction des ressources humaines va conserver les données mais sans les transmettre et les transposer sur la nouvelle plateforme qui n'est pas encore mise en place.

De plus les données qui y figurent sont obsolètes car elles ont été complétées il y a plusieurs années.

L'exploitation de ces données paraît compliquée.

Le fournisseur ne conservera pas les données conformément à la RGPD.

Accord handicap : comment s'organise son suivi ? Combien de salariés concernés dans la famille gestions d'entreprise et IMG ?

→ Sur le périmètre, il y a une vingtaine de collaborateurs reconnus.

Plusieurs actions de notre direction sont mises en place sur le sujet, la nouvelle plateforme permet de mieux recruter des personnels reconnus TH. Plus de candidatures sont remontées par rapport à l'ancienne version.

Des actions spécifiques sont organisées sous forme de Forum pour aller sourcer des profils. Le dispositif de maintien dans l'emploi est reconduit afin de financer l'adaptation des postes entre autres.

Réorganisation des CSE : qu'en est-il des données par régions, en comparaison avec les rattachements par direction ? À quand leur mise en place ? Et la communication des nouvelles données ?

→ L'accord sur l'architecture est toujours en négociation, pas de changement à ce qui était fait auparavant.

Le nombre de jours autorisé à déposer sur le CET a-t-il évolué ?

→ Le nombre de jours n'a pas évolué, la semaine dernière lors d'une négociation avec les organisations syndicales, il y a eu un sujet sur les non permanents, un texte de proposition d'accord a été adressé aux organisations syndicales visant à mettre en place un dispositif de solidarité avec l'intervention d'un tiers de confiance, « Audiens », afin de créer une caisse de solidarité pour les indemniser durant la période de crise sanitaire.

Le Texte mis à la signature prévoit des modalités de plafonnement du CET à :

-10 jours pour la mise en place du fonds de soutien si le confinement dure du 1er avril 2021 au 15 mai 2021,

-7 jours de plafonnement si la période est fixée du 1er avril au 15 juin,

-5 jours pour une période de « confinement » du 1er avril au 31 août 2021.

La possibilité de renoncer à ses droits à congés pour abonder ce fonds de soutien reste possible sur ce nouveau dispositif.

La question sur le PERCOL et le lien avec les jours à poser sur le CET sera éclairci ultérieurement.

Nous demandons le respect des plages de réunions par les hiérarchies.

→ Il serait souhaitable de réserver la tranche horaire de 12 h à 14 h sans réunion. La tranche est trop large pour la direction et ce n'est pas sur le mode impératif que ces tranches doivent être respectées.

Dans les bonnes pratiques, il est souhaitable d'éviter les créneaux de 12h à 14h et après 18h.

Mais si tous les participants, en sont d'accord il est possible de les organiser car il n'y aurait pas de caractères impératifs.

Prochaine séance Prochaine réunion le 18 mai !

N'hésitez pas à poser vos questions à Isabelle Clapier, votre représentant de proximité

Mobile : 06 16 79 38 83